

0931

Paris, le 20/12/2024

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 août 2024 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHÉ en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1^{ER} septembre 2023 ;

Vu la décision 0643 du 12 juillet 2023 autorisant à signer le marché ;

Vu la décision 0427 du 26 décembre 2023 autorisant à signer l'avenant n°1 ;

Vu la décision 0612 du 29 juillet 2024 autorisant à signer l'avenant n°2.

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHÉ est autorisé à signer l'avenant n°3, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025, du marché relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien pour le groupement des EGD de de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec le prestataire STRADOM pour un montant de 72 763.31 MAD HT / 87 315.97 MAD TTC, soit 6 681.85 € HT / 8 018.23 € TTC pour les EGD et 1 256.42 MAD HT / 1 507.70 MAD TCT, soit 115.38 € HT / 138.45 € TTC pour l'IRF.

Le montant total du marché est ainsi porté à 3 065 020.44 MAD HT / 3 678 024.53 MAD TTC, soit 281 460.83 € HT / 337 752.99 € TTC. Le taux de chancellerie en vigueur est de 0.09183.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE